

Annexe V à la circulaire aux intermédiaires agréés n°2025-10 du 05 septembre 2025

Intermédiaire Agréé : Code :

Agence : Code :

Engagement relatif au rapatriement de fonds transférés à titre de dépenses d'études et de stage à l'étranger

Je soussigné (Nom et prénom) :

Adresse :

Certifie que :

- En cas de non-réception de visa ou d'abandon, j'engagerai au plus tard dans un délai de 15 jours ouvrables à compter de la date de refus desdites autorités ou de l'abandon des études, toutes les procédures nécessaires pour récupérer les fonds transférés à titre de dépenses d'études ou de stage académique à l'étranger.
- Je rapatrierai les fonds en devises récupérés et je les rétrocéderai en dinar dans un délai de 60 jours à partir de la date effective de récupération des fonds.

Fait à :, le.....

Signature